



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMME D'ACTIVITÉ

2024
2025

L'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) contribue à la conception, au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation, à toutes les échelles géographiques, des politiques publiques relevant de la responsabilité des ministres compétents dans les domaines du développement durable, de l'environnement, du climat et de l'énergie, de la prévention des risques naturels et technologiques, des transports, des mobilités, du logement, de l'urbanisme, de la politique de la ville, de l'aménagement et de la mer.

Dans ce cadre, l'IGEDD effectue des missions d'expertise, d'aide à la décision et de conseil aux ministres, ainsi que des missions d'appui ou de représentation. Elle assure également des missions d'inspection, d'audit et de contrôle portant sur la régularité, l'efficacité et la performance ainsi que la santé et la sécurité au travail des services centraux et déconcentrés de l'État et des opérateurs publics placés sous la tutelle du MTECT. Elle contribue à l'orientation, au suivi personnalisé et à la valorisation des compétences des personnels ministériels d'encadrement supérieur. L'IGEDD exerce également des missions d'autorité environnementale aux niveaux national et régional. Elle contribue enfin au débat, à la progression et à la diffusion des connaissances sur les grands enjeux du moment, notamment dans des démarches de prospective.

Un programme d'activité élaboré dans le dialogue

Le présent programme porte sur les missions donnant lieu à la production d'un rapport. Il résulte principalement du dialogue établi avec les cabinets ministériels et les directions d'administration centrale.

Pour accomplir ces missions, l'IGEDD dispose d'un capital de connaissances tiré des missions menées les années précédentes, de l'expertise de ses membres et des analyses produites collectivement dans les sections, en missions d'inspection générale territoriales (MIGT) et au sein des collèges thématiques.

Les formations d'autorités environnementales présentes au sein de l'IGEDD sont également à l'œuvre pour apprécier les conditions de prise en compte de l'environnement, de préservation des milieux et des ressources dans les projets, plans et programmes. Elles sont à l'origine de propositions de missions sur la base des constats récurrents qu'elles établissent.

Une vision transversale de l'activité de l'IGEDD

Le portage des politiques publiques pour lesquelles l'inspection est compétente est essentiellement bâti sur des logiques sectorielles : climat et énergie, environnement, mobilités, logement.

Tout comme l'organisation du pôle ministériel doit trouver à renforcer l'articulation de ces différentes politiques sectorielles entre elles au niveau des services centraux et déconcentrés, sans ignorer la dimension interministérielle et à développer le partenariat avec les collectivités locales qui ont de puissantes compétences dans ces domaines, l'IGEDD porte attention à orienter autant que possible le cadrage des missions qu'elle reçoit dans une approche transversale. Elle doit également prendre en compte les dimensions européenne et internationale de ces politiques.

Le programme d'activité est ainsi organisé de façon transversale, structuré en quatre chapitres :

- [Planification écologique, transitions énergétique et d'usages, développement soutenable des territoires](#)
- [Préservation des milieux et des ressources naturels et dimension environnementale des projets](#)
- [Risques et résilience dans les modèles de développement](#)
- [Efficacité et efficience de l'action publique](#)

L'actualisation et le suivi du programme

Ce programme a vocation à être ajusté en dynamique, au fur et à mesure des besoins et des commandes ministérielles ou interministérielles, pour une mise en œuvre au cours des exercices 2024 et 2025. Une actualisation régulière permet d'anticiper les besoins de valorisation des rapports, d'appui au traitement des données, de coopération territoriale avec les MIGT ou d'apport de références internationales.

Le Comité d'orientation de l'IGEDD effectue un suivi de cette programmation au cours de l'année. Il donne lieu à une analyse qualitative des enjeux servis par les missions accomplies et participe à l'établissement du rapport annuel d'activité.

SERVIR L'AMBITION DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE, NOTAMMENT DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET D'USAGES, DU DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE DES TERRITOIRES, DU LOCAL À L'INTERNATIONAL, DU RURAL À L'URBAIN

L'IGEDD apporte sa contribution à la planification écologique, notamment pour viser la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des impacts des activités et favoriser le développement des solutions favorables à la préservation de la nature.

Ces sujets cruciaux, qui concernent notamment le logement, l'aménagement du territoire et les mobilités, la mobilisent toujours en 2024, dans le contexte des premières étapes de la mise en œuvre de la planification écologique, avec notamment la révision de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), l'élaboration du 3ème plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), sans oublier la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB).

L'évaluation des besoins d'adaptation des documents d'urbanisme à la transition écologique s'inscrira dans ce cadre, de même que l'étude de la nomenclature des plans et programmes soumis à évaluation environnementale, en vue d'en déterminer l'intérêt en terme de contribution à la planification écologique.

Le défi majeur consiste à trouver une « écologie des solutions », conciliant l'indispensable transition énergétique et écologique avec le développement du niveau de vie durable de nos concitoyens, ainsi que celle de l'activité économique productive, et ce dans toute la diversité de nos territoires, y compris les plus fragiles, et de leurs habitants, notamment les plus vulnérables.

À titre d'illustration et sans être exhaustif :

Systèmes énergétiques structurants

Des missions traitant de la structuration du marché de l'électricité, du devenir des infrastructures de transport et de distribution électriques, pétrolières et gazières à long terme, ainsi que du système de permis d'émissions de gaz à effet de serre négociables (en anglais ETS), du captage et du stockage du CO₂, y compris dans les sols, ou bien du devenir de l'hydrogène, de la production nucléaire (SMR), du solaire (y compris les petits projets) et de l'éolien ou de la biomasse agricole et forestière devraient permettre de mieux adapter ces systèmes énergétiques de production et de transport d'énergies structurants à la transition énergétique.



Systèmes immobiliers et de mobilité



La transformation des systèmes immobiliers et de mobilité est essentielle pour le succès des transitions écologiques et énergétiques. A ce titre, le devenir des réseaux de bornes de recharges pour véhicules qui constituent un facteur clé de la transition énergétique des mobilités devrait être étudié, tandis que les impacts du développement et des usages du numérique sur la mobilité quotidienne (visio-conférence, e-commerce, accès à la culture, téléconsultations médicales, démarches administratives...) et leurs effets devront être analysés.

Dans le secteur immobilier (habitat et tertiaire notamment), les dispositifs d'aides publiques et les solutions différenciées pour la transition énergétique des bâtiments et la réduction de leur consommation énergétique ainsi que la mobilisation des friches pour la production d'énergie seront abordées. Egalement, l'enjeu d'une déclinaison dans les divers documents d'urbanisme des objectifs d'adaptation / atténuation du changement climatique et des objectifs de zéro artificialisation nette et de l'évaluation de la fiscalité associée devrait contribuer à une réduction plus acceptable de l'artificialisation dans tous les territoires. D'autres missions devraient contribuer à un meilleur fonctionnement des marchés du logement : territorialisation du besoin de logement, politique publique de renouvellement urbain et politique de la ville, revitalisation des centres villes... Enfin, les impacts du télétravail sur les territoires, en particulier en termes de réduction de la mobilité et de transformation de l'immobilier de bureau font l'objet d'analyses en partenariat avec France Stratégie.

Transition différenciée et cohérente dans les territoires

La France est riche de sa diversité de territoires, qui nécessite des politiques publiques différenciées tout en demeurant cohérentes et efficaces.

Ainsi des missions devraient traiter de la situation spécifique de territoires insulaires ou ultramarins, à l'exemple de la Corse au regard de la distribution de gaz de pétrole liquéfié, ou de Mayotte en vue de son schéma d'aménagement régional et d'une opération d'intérêt national (OIN). Les contraintes spécifiques de la mobilité dans les espaces montagneux, dont notamment les Alpes, seront également abordées, à la lumière des récents événements d'éboulement et de fermetures des tunnels avec la mise en place visée d'une stratégie de décarbonation du transport de marchandises à travers les Alpes, et y compris dans leurs enjeux internationaux (groupe de travail Transports de la Convention alpine).

D'autres missions pourraient traiter d'espaces denses (ainsi des appuis à des OIN à Roubaix/Tourcoing/Lille ou à Marseille), ou au contraire d'espaces à dominante plus rurale comme une nouvelle ambition pour les Ardennes, le projet de territoire du Tescou, ou encore des territoires diversifiés à enjeux comme le Mantois Seine aval, ou Sénart ou des Alpes maritimes. Les enjeux des espaces littoraux devraient être pris en compte dans le cadre d'une mission relative à l'accompagnement de la filière pêche dans le cadre du développement de l'éolien en mer.

Les inégalités territoriales devraient être également observées sur le plan des usages et des freins à la transition écologique : les pratiques d'accès au tri et à la gestion des déchets par les particuliers en seront un exemple.

Europe et international

Au niveau international, l'IGEDD poursuivra ses missions d'appui à la négociation du futur traité contre la pollution plastique. Elle contribuera à la préparation des prochaines négociations sur le climat en réalisant une mission sur l'élaboration des NDC de quelques grands pays clés, dans le contexte de leur examen lors de la COP 30 qui se tiendra en 2025.



Au niveau européen dans la perspective de l'élaboration du prochain cadre financier pluriannuel, elle réalisera une mission sur les besoins d'accompagnement prioritaires pour la France en vue d'assurer la transition juste.

Économie circulaire

L'IGEDD, qui a déjà rendu plusieurs rapports sur l'économie circulaire notamment dans le domaine des cosmétiques et des textiles, poursuivra ces réflexions, à forte dimension communautaire, avec une mission sur la gestion des transferts de déchets textiles.

Synthèse territoriale transversale prospective

Enfin, une démarche de synthèse territoriale prospective « bien vivre durablement dans les territoires dans la transition écologique » sera poursuivie afin de mieux appréhender les éléments transverses de cette transition.



PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX NATURELS ET DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS

Le rôle de l'IGEDD dans ce domaine repose sur plusieurs axes. De manière permanente depuis 2015, la mission d'Inspection générale des sites et des paysages (MIGSP), qui est confiée à l'IGEDD par la DGALN dans le cadre d'une convention, permet d'assurer une continuité et une veille sur l'impact des projets sur les paysages des sites classés. De façon spécifique, une évaluation du label « forêt d'exception » est envisagée.

Préservation des ressources et des milieux naturels



Au plan national, l'IGEDD est sollicitée pour apporter un appui à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique dans le cadre du pilotage du « plan eau » gouvernemental.

Au plan local, les épisodes de sécheresse et d'inondation, vécus diversement par des départements, sont l'occasion, pour les préfets, de solliciter des missions d'appui afin d'apporter une expertise et d'aider à poser un cadre d'action de l'Etat, confronté à des situations exceptionnelles mais récurrentes. C'est le cas d'une mission concernant l'hydrologie, les milieux et les usages en lien avec l'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne, comme de l'accompagnement dans la gestion de crise de la sécheresse 2023 et de son retour d'expérience dans les Pyrénées-Orientales.

L'IGEDD poursuivra son appui, de type direction de projet, à la résolution de la crise d'approvisionnement en eau à Mayotte, tout en préparant la transition mais vers une gestion pilotée par les services de l'Etat dans le cadre d'une organisation pérenne.

Les ressources forestières font également l'objet d'une attention croissante, avec une mission engagée relative à la promotion de la mise en gestion effective et durable de la forêt française privée, tandis qu'un parangonnage sur la gestion de l'équilibre des forêts avec la faune sauvage des ongulés est prévue en Allemagne.

Les enjeux de sobriété dans la consommation des ressources naturelles, de l'eau en particulier, émergent avec une commande prévue sur les enjeux de sobriété hydrique des installations classées.

La protection des espèces fait par ailleurs l'objet de plusieurs missions, comme celle concernant un modèle économique pour les piscicultures de repeuplement, celle sur le devenir des spécimens de faune sauvage détenus dans le parc Marineland, et les exercices de parangonnage concernant les espèces de faune sauvage pouvant être détenues par des personnes privées et les modes de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

L'adaptation de la réglementation devrait faire l'objet d'autres commandes, s'agissant notamment de l'aquaculture marine au large, ou du déploiement de l'expérimentation de démarches territoriales de gestion de l'azote par objectif de résultats.

Protection et mesure des impacts sur l'environnement

Au titre de la protection des sites, une évaluation des différents types de pressions qui pèsent sur les sites classés est prévue. Une mission d'appui concernera le devenir du Domaine des Barres à Nogent-sur-Vernisson et par ailleurs l'étude des conditions de mise en place de sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation est prévue.

Au plan territorial, diverses missions devraient être conduites comme celle sur la gestion sédimentaire du canal du Rhône à Sète, ou celle sur l'avenir de la filière de valorisation des boues des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP).

Au plan national, la conciliation des enjeux de biodiversité des milieux avec l'activité humaine, économique et sociale représente une dimension croissante, avec notamment l'analyse de l'impact respectif du loup et du pastoralisme sur la biodiversité, ou encore de prise en compte de la biodiversité dans les projets industriels comme ceux destinés aux énergies renouvelables. Des missions sont programmées sur la réglementation des activités dans les zones de protection forte, ou sur la protection des espèces avec le sujet de la saisie des ivoires et autres produits issus de l'exploitation animale.



RISQUES ET RÉSILIENCE DANS LES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT

Changement climatique, risques naturels, épidémiologiques et technologiques, risques portant sur les infrastructures critiques, mais aussi risques liés à l'évolution des usages font l'objet de missions d'évaluation des mesures de prévention et de surveillance, de retours d'expériences et parfois de missions d'appui auprès de diverses autorités, notamment des préfets. Des facteurs sociaux ou économiques, comme la spéculation foncière, sont également mis en évidence et certaines comparaisons internationales sont utilement recherchées.

Adaptation au changement climatique

En matière d'adaptation au changement climatique, à la suite de la mission de parangonnage dont les recommandations ont été largement suivies, l'IGEDD est associée aux travaux du comité national d'adaptation mis en place par le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour définir un nouveau cadre d'action. En parallèle, une mission devrait porter sur l'opposabilité de la trajectoire d'adaptation au changement climatique (TRACC).

Sécheresse et inondations

Suites aux séries d'événements exceptionnels de l'année 2023 et du début 2024, plusieurs missions seront encore dédiées à la capitalisation des enseignements en matière de sécheresse mais aussi d'inondations, à l'appui aux préfets (Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Corse...) et aux territoires, à l'élaboration de guides pratiques de gestion post inondations, et de manière générale à l'évaluation des mesures prises et des dommages causés par ces intempéries (Savoie, Haute-Savoie, mais aussi la tempête Ciaran dans l'ouest de France).

Infrastructures critiques et risques socio-économiques

Plusieurs missions devraient concerner la prévention et la gestion des risques pesant sur les infrastructures critiques telles que la résilience des infrastructures de transport au changement climatique et aux risques naturels, la réduction des risques liés au transport de marchandises dangereuses, ou la résilience des réseaux de communication aux délestages électriques.

Les risques socio-économiques devraient également être pris en compte avec une mission concernant la lutte contre la spéculation foncière.

Anticipation et gestion des risques



L'anticipation et la gestion des risques font l'objet d'un programme soutenu de missions concernant l'évaluation des besoins en réseau de surveillance en appui à la politique de l'eau, la présence de pesticides dans l'eau potable, les modalités de stockage des cadavres de volailles lors des épidémies d'influenza aviaire hautement pathogène, ou encore l'évaluation des moisissures et pollens dans l'air ambiant.

L'IGEDD effectue régulièrement l'évaluation, selon un guide méthodologique dédié, des conditions de mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels et technologiques. Sont programmées cette année l'évaluation en Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France et à Mayotte et une évaluation de la politique de protection des zones de captage.

Les conséquences de l'aggravation des risques naturels sur la sécurité des sites Seveso ainsi que la question des feux de forêts dans les outre-mer seront également étudiées.



EFFICACITÉ ET EFFICIENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

L'IGEDD est très sollicitée pour veiller à l'amélioration de l'action publique (État et collectivités territoriales), à l'efficacité et l'efficience des services du pôle ministériel dans un cadre interministériel renforcé et à celles des opérateurs sous tutelle. Cette part importante de l'activité porte sur les organisations et les instruments au service de politiques sectorielles et de politiques régaliennes souvent partagées avec les collectivités territoriales. S'agissant d'une activité qui s'inscrit dans la durée, nombreuses sont les missions qui s'inscrivent dans un cadre relativement normé : évaluations, audits, inspections et enquêtes d'administratives.

Transformation de l'action publique

L'action publique dans le champ de la transition écologique connaît des évolutions régulières. Mesurer l'effet des réformes et diverses réorganisations menées pour assurer la transformation de l'action du pôle ministériel nécessite de se projeter sur un pas de temps suffisamment long pour en tirer des éléments d'appréciation.

A travers ses missions, par l'observation, le conseil ou l'évaluation, l'IGEDD a rassemblé des données et connaissances multiples sur la transformation de l'action du pôle ministériel. Elle capitalisera en 2024 les différents travaux qu'elle a conduits depuis une dizaine d'année, une durée pertinente pour mesurer l'effet des réformes et diverses réorganisations menées ; elle établira ainsi une cartographie des mesures de transformation opérées au sein du pôle ministériel, en examinant la teneur, l'impact, et l'effectivité de ces mesures, et les modifications induites au sein des services sur la gouvernance, le pilotage des politiques publiques et les processus de mise en œuvre et de simplification des normes.

L'IGEDD poursuivra aussi ses travaux sur l'évaluation, plus particulièrement à l'échelle des politiques publiques.

De nombreuses missions sont d'ores et déjà identifiées pour mesurer l'efficience de politiques publiques menées dans différents domaines afin de les optimiser et les adapter aux défis environnementaux, sociaux et économiques actuels ainsi que la capacité des services déconcentrés de l'Etat à relever les défis à venir.

Évaluation des politiques de mobilités durables et décarbonées

Il est projeté plusieurs missions pour renforcer l'efficacité du système ferroviaire français (notamment de la maîtrise d'ouvrage par le gestionnaire d'infrastructure SNCF Réseau), ou encore d'analyser le modèle économique d'un nouvel ensemble fluviomaritime sur l'axe Méditerranée-Rhône-Saône (MERS) et de faire des propositions concrètes.

L'essor des infrastructures de recharge électrique devrait aussi être analysé. La gestion de la fin des concessions autoroutières et le financement des autorités organisatrices de la mobilité devraient faire l'objet de missions.

Les différentes aides accordées sur le développement de la pratique du covoiturage (dont le récent plan national covoiturage) seront évaluées en 2024.

En matière aérienne, il est notamment prévu de s'interroger sur l'amélioration du fonctionnement des aéroports de Tarbes et de Pau, qui desservent des zones de chalandise qui se recouvrent très largement, ou encore, en matière portuaire, de contribuer à l'élaboration d'un plan stratégique de développement du port de Mayotte ou de voir comment réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'alimentation des navires à quai et sur la manutention portuaire, en faisant un parangonnage international sur les pratiques les moins émettrices en GES.

Enfin, la poursuite du travail sur le référentiel d'évaluation socio-économique des projets de transports est envisagée.

Évaluation des politiques de logement et d'urbanisme

En lien avec IGF, on pourra évaluer le coût et l'organisation du contentieux DALO et ses voies de réforme, ainsi que les effets de la compensation de l'exonération de la taxe foncière pour les bailleurs sociaux.

Plusieurs dispositifs fiscaux feront l'objet d'une évaluation, comme l'exonération des plus-values de cessions immobilières, l'abattement fiscal sur les démolitions/reconstructions ou certains dispositifs d'incitation au développement de l'offre ou à la location.

Une évaluation de l'occupation temporaire de locaux vacants à des fins de logements, de la mise en œuvre des obligations de gardiennage du parc locatif social, de la médiation sociale ou de dispositifs d'hébergement sont des missions envisagées.

Enfin, il devrait être procédé à l'évaluation des politiques d'encadrement des loyers et des politiques de régulation des activités commerciales.

Protection de l'environnement et enjeux de santé publique

L'organisation de l'expertise scientifique sur les enjeux de biodiversité devrait être analysée et comparée aux pratiques européennes. Il devrait être également procédé à l'identification des subventions et aides publiques dommageables pour la biodiversité, et à l'estimation du coût de mise en œuvre du futur règlement européen sur la restauration de la nature. Parallèlement, serait évalué le faible taux de retour de la France sur le programme européen LIFE.

Une évaluation devrait être menée sur les programmes nutritionnels nationaux comme le PNAN et le PNS conjointement avec le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

Gouvernance et optimisation des moyens publics

L'IGEDD contribue à l'évaluation de l'efficacité des aides publiques consacrées aux politiques de la transition écologique, et apporte son appui à la démarche de simplification dans la territorialisation de la planification écologique comprise dans la cible du « premier kilomètre » destiné aux citoyens, entreprises et collectivités territoriales.

Les impacts de l'intelligence artificielle (IA) sur le pilotage des activités, sur les compétences et les métiers des administrations centrales, des services déconcentrés et des opérateurs fera l'objet de travaux d'analyse, en partenariat avec le commissariat général au développement durable (CGDD), en vue de contribuer à l'anticipation des adaptations qui seront rendues nécessaires dans les toutes prochaines années et d'identifier les opportunités qui apparaîtront.

Parallèlement, l'articulation des ressources disponibles en matière d'expertise et de recherche du pôle ministériel avec le pilotage des politiques publiques sera étudiée en vue d'améliorer le continuum entre formation, compétences, aide à la conception et à l'évaluation de ces politiques.

Il est prévu d'analyser les modèles économiques de grands établissements publics comme le CEREMA ou l'IGN et puis la préparation de la sortie d'expérimentation de l'Université Gustave Eiffel. Un bilan pourrait également être dressé sur la mise en concurrence dans les transports et les différents modes de maîtrise d'ouvrage (concessions, contrats de partenariats, etc.).

L'évaluation portera aussi sur la différenciation territoriale permise dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Audit et conseils aux services

En tant que service d'inspection, une partie des activités de l'IGEDD porte sur l'action des services et établissements publics du pôle ministériel.

L'IGEDD porte la fonction d'audit interne définie par le décret n° 2022-634 du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'Etat ; elle conduit à ce titre des audits d'assurance ou de conseil, ciblés en fonction de la cartographie des risques ministériels. En 2024, sont prévus au titre de la programmation du Comité ministériel d'audit interne (CMAI) une quinzaine d'audits. Plusieurs audits porteront sur les questions de gouvernance ou sur la mise en œuvre de politiques publiques ; à ce titre peuvent être cités les audits du conservatoire du littoral, du parc national des Pyrénées, de l'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte ou les lycées maritimes ; un audit de la fonction juridique dans les services déconcentrés est également prévu. Une part significative du programme d'audit concerne les dispositifs d'intervention du pôle ministériel et en particulier, sur les mesures du plan national de relance et de résilience (PNRR).

L'IGEDD contribue aussi à l'évaluation de l'action interministérielle et de l'organisation de l'administration de l'État en départements, et participe au comité de pilotage inter-inspec-



tions des directions départementales interministérielles (DDI). Plusieurs missions devraient être conduites dans ce cadre en 2024 (Val d'Oise, Pyrénées-Orientales, Landes, Haute-Savoie et Gard). Des missions thématiques transversales sont également programmées, l'une d'elles devrait porter sur les fonctions de délégué territorial de certains opérateurs et établissements publics de l'Etat qu'exercent les préfets.

De nouvelles missions d'écoute externe des partenaires de directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), devraient être réalisées, en vue d'apporter à ces directions des éléments d'appréciation utiles pour le pilotage des politiques sectorielles en région.

L'IGEDD est également en charge des fonctions d'inspection pour la santé et la sécurité au travail. Les missions conduites par les inspecteurs pour la santé et la sécurité au travail (ISST) relèvent du contrôle, du conseil et de l'expertise auprès des chefs de service, et de l'animation des acteurs de la prévention et des membres des formations spécialisées des comités sociaux d'administration.

Enfin, l'IGEDD réalise des enquêtes administratives ou inspections de services en fonction des alertes.

Bilans LOTI dans le domaine des infrastructures de transport

Conformément aux dispositions du code des transports, les grands projets d'infrastructure de transport font l'objet d'un bilan de leurs effets socio-économiques et environnementaux dans un délai de 3 à 5 ans après la mise en service. Ces bilans ex post, dits aussi « bilans LOTI », sont de la responsabilité du maître d'ouvrage du projet et doivent être rendus publics après avoir fait l'objet d'un avis de l'IGEDD. Plusieurs bilans LOTI sont programmés sur des projets routiers, dont la rocade L2 à Marseille par exemple, et d'autres portent sur des projets de transports urbains (plusieurs prolongements de tramway ou métro en Ile-de-France), et enfin sur des projets de LGV (LGV SEA et LGV BPL).





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE